DDA - LA GOUVERNANCE ET LA SURVEILLANCE PRODUIT (POG)

Bâtir un dispositif efficient de gouvernance et de surveillance produit

1 JOUR, 7 HEURES

CONFORMITÉ

CODE : AJU05

Objectifs de la formation

Relier les principes réglementaires de DDA relatifs à la POG / gouvernance produit et leurs déclinaisons opérationnelles

Intégrer les attendus de l'ACPR

Appréhender les difficultés de mise en oeuvre de la gouvernance produit / POG selon son statut

S'assurer de la qualité des procédures mises en place lors de la conception, de la surveillance et de la distribution des produits d'assurance

Parmi nos formateurs

- **GÉTIN Frédéric**
  Formateur - Associé ,
  COEXELL CONSEILS
- **COLLIN Marie**
  Présidente - Associée, Consultante et formatrice,
  EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- Directions générales ; Directions des risques ; Directions de la conformité ; Directions techniques ; Directions audit interne ; Directions juridiques ; Directions offre et produits ; Directions marketing et commerciales ; Directions clients ; Directions distribution

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 895,50 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel : 954,00 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

La « POG » (Product Oversight and Governance) ou « Gouvernance produit » est l'un des piliers majeurs de la directive sur la distribution d'assurance (DDA) transposée par l'Ordonnance du 16/05/18.
Elle vise principalement à encadrer la mise sur le marché et la gouvernance du produit assurantiel pour le

mettre en adéquation avec le besoin et la demande de l'assuré(e).
Producteurs et distributeurs de produits d'assurance doivent donc connaitre les modalités opérationnelles de mise en œuvre d'une gouvernance et surveillance des produits, depuis la conception du produit jusqu'à sa commercialisation, et dans la durée, afin d'être en conformité avec la DDA et ses objectifs de protection de la clientèle.

Cerner les exigences de gouvernance produit (« POG ») au sens défini par la DDA

- DDA : l'ère de la gouvernance, de la traçabilité, du reporting et de la formalisation écrite
- Identifier les enjeux associés aux concepts de protection du consommateur et de risques de préjudice client
- Appréhender ce que recouvre la gouvernance produit: marché cible, stratégie de distribution, évaluation des risques, tests, surveillance et suivi du produit dans la durée
- Lien entre gouvernance produit et devoir de conseil
- Identifier les acteurs concernés par la gouvernance produit : concepteur, co-concepteur, courtier grossiste et autres distributeurs

Mettre en œuvre la gouvernance produit (« POG ») au niveau opérationnel : la conception du produit

- Mettre en place un processus d'approbation de nouveaux produits : comitologie, instances et politique
- Définir son périmètre, ses outils et identifier le processus prévu par la DDA
- Illustration du processus d'élaboration du marché cible d'un produit d'assurance-vie / non-vie
- Gérer les relations avec les partenaires co-concepteurs et distributeurs

MISE EN SITUATION **Mise en situation : que négocier dans ma convention distributeur ?**

Mettre en œuvre la gouvernance produit (« POG ») au niveau opérationnel : la distribution du produit

- Concevoir une politique et un dispositif d'appropriation de l'information auprès du distributeur
- Identifier la nature des informations à diffuser aux réseaux de distribution
- Gérer les relations avec le(s) concepteur(s) / distributeur(s) du produit

ILLUSTRATION **Quelle(s) information(s) fournir pour un produit d'assurance vie / non-vie**

Mettre en œuvre la gouvernance produit (« POG ») au niveau opérationnel : la surveillance du produit

- Élaborer et appliquer un processus de communication, d'information et de reporting auprès de l'ensemble des acteurs concernés par la gouvernance produits
- Définir des indicateurs de suivi et d'alerte pour réviser le marché cible si besoin

TOUR DE TABLE **Échange de bonnes pratiques**

Dates

Classe virtuelle	Paris
30/09/2025	30/09/2025
12/11/2025	12/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.